

États financiers

INVESTISSEMENTS ONTARIO

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024



**Investissements
Ontario**

Investissements Ontario
250, rue Yonge, 35^e étage
Toronto, Ontario, Canada
M5B 2L7

Investissements Ontario
Exercice ayant pris fin le 31 mars 2024

Responsabilité de la présentation des états financiers

Les états financiers d'Investissements Ontario ci-joints ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et sont la responsabilité de la direction. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 16 juillet 2024.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques est composé de membres du conseil d'administration qui ne sont pas des employés ni des dirigeants d'Investissements Ontario et qui se réunissent généralement de façon périodique avec la direction et le Bureau du vérificateur général pour s'assurer qu'ils honorent leurs responsabilités respectives.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de la vérificatrice explique la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

Michael Fedchyshyn
Directeur général par intérim

Alicia Yurichuk, CPA, CGA
Directrice des finances



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Investissements Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Investissements Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissements Ontario au 31 mars 2024, ainsi que de ses résultats de son exploitation, de l'évolution des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'Investissements Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Investissements Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Investissements Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Investissements Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Investissements Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Investissements Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Investissements Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 16 juillet 2024


Investissements Ontario
État de la situation financière
Au 31 mars 2024

	2024	2023
Actifs financiers		
Encaisse	537 643 \$	578 601 \$
Intérêts à recevoir	3 685	5 485
Contributions dues par la province de l'Ontario (note 3)	3 576 006	2 600 000
	<u>4 117 334</u>	<u>3 184 086</u>
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	1 567 248	838 831
Dette envers la province de l'Ontario (note 5)	542 037	929 411
Actifs financiers nets	<u>2 008 049</u>	<u>1 415 844</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 6)	416 369	146 693
	<u>416 369</u>	<u>146 693</u>
Excédent accumulé	<u>2 424 418 \$</u>	<u>1 562 537 \$</u>

Entente de financement du ministère (note 12)
Dépenses imprévues (note 13)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Andrew MacLeod

Présidence du conseil d'administration



Anna Barrett

Présidence du Comité de la vérification,
des finances et de la gestion des risques

Investissements Ontario

État des résultats et de l'excédent accumulé
Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024

	Budget		
	31 mars	31 mars	31 mars
	2024	2024	2023
Recettes :			
Paiements de transfert — Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce	13 910 000 \$	10 814 876 \$	6 149 907 \$
Intérêts et autres recettes	-	104 634	53 077
	13 910 000	10 919 510	6 202 984
Charges (note 9)			
Traitements, salaires et avantages sociaux (note 7)	9 135 251 \$	7 640 120 \$	3 910 679 \$
Services (note 8)	3 668 380	1 780 278	1 655 197
Transports et communications	347 188	326 678	100 422
Marketing	729 500	287 776	49 445
Fournitures et matériel	29 681	22 777	16 075
	13 910 000	10 057 629	5 731 818
Excédent d'exploitation annuel	-	861 881 \$	471 166 \$
Excédent accumulé au début de l'exercice	1 562 537	1 562 537	1 091 371
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	1 562 537 \$	2 424 418 \$	1 562 537 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Investissements Ontario

État de l'évolution des actifs financiers nets
Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024

	Budget		
	31 mars	31 mars	31 mars
	2024	2024	2023
Excédent d'exploitation annuel	\$ -	861 881 \$	471 166 \$
(Augmentation)/diminution des charges prépayées d'avance	-	(269 676)	85 962
Augmentation des actifs financiers nets	-	592 205	557 128
Actifs financiers nets au début de l'exercice	1 415 844	1 415 844	858 716
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	1 415 844 \$	2 008 049 \$	1 415 844 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Investissements Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024

	31 mars 2024	31 mars 2023
Opérations d'exploitation		
Excédent d'exploitation annuel	861 881 \$	471 166 \$
Variation des fonds de roulement hors trésorerie		
Intérêts à recevoir	1 800 \$	(4 176 \$)
Contributions dues par la province de l'Ontario	(976 006)	(2 600 000)
Comptes créditeurs et charges à payer	728 417	388 587
Dette envers la province de l'Ontario	(387 374)	(63 021)
Charges payées d'avance	(269 676)	85 962
	(902 839 \$)	(2 192 648 \$)
Flux de trésorerie utilisé pour des opérations d'exploitation	(40 958 \$)	(1 721 482 \$)
(Diminution) du flux de trésorerie	(40 958 \$)	(1 721 482 \$)
Encaisse au début de l'exercice	578 601	2 300 083
Encaisse à la fin de l'exercice	537 643 \$	578 601 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024

1. Nature de l'organisme

Investissements Ontario (la « Société ») a été créée le 8 juillet 2020 conformément au Règlement de l'Ontario 357/20 pris en application de la *Loi de 1990 sur les sociétés de développement, L.R.O., c. D.10* (Ontario). Depuis le 27 avril 2021, la Société est régie par la Loi de 2021 sur la société Investissements Ontario (la « Loi »).

Selon la Loi, les objets de la Société sont les suivants :

- obtenir du secteur privé des investissements commerciaux et de capitaux stratégiques qui appuient le développement économique, la résilience et la création d'emplois en Ontario, notamment en fournissant une aide financière et des stimulants destinés à promouvoir la compétitivité économique générale et la croissance de l'Ontario;
- mener d'autres activités compatibles avec ses objets qui sont décrites dans les politiques ou les directives émanant du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministère ») ou énoncées dans un accord conclu avec le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »);
- recevoir des éléments d'actif ou s'en occuper, notamment les détenir, les placer ou les vendre afin de réaliser ses objets.

La Société se fonde sur une approche proactive axée sur les données pour attirer des investissements de grande valeur dans les secteurs de la technologie, des sciences de la vie et de la fabrication de pointe. Elle vise à soutenir les possibilités d'investissement en offrant des services personnalisables, y compris de l'aide financière, des mesures de soutien aux talents, des services consultatifs et des services de concierge. Le conseil d'administration de la Société approuve toutes les recommandations présentées au ministre concernant les investissements du Fonds pour Investissements Ontario.

La Société est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

2. Principales conventions comptables

(a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024

Les principales conventions comptables utilisées pour la préparation des présents états financiers sont résumées ci-après.

(b) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice où surviennent les opérations ou les événements ayant généré ces recettes, comme il est expliqué plus bas. Toutes les recettes sont enregistrées au fur et à mesure qu'elles sont générées.

Fonds du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Le ministère finance les activités d'exploitation de la Société. Ces fonds du ministère sont comptabilisés à titre de recettes dans les états financiers lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans la mesure où les conditions de transfert donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif. Le cas échéant, les fonds ministériels sont plutôt enregistrés à titre de produits constatés d'avance ou dans les comptes créditeurs. Ces fonds sont comptabilisés en tant que recettes dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Produits d'intérêts

Un produit d'intérêts est constaté au moment où il est généré.

(c) Charges

Les charges sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Le coût des biens consommés et des services reçus au cours de l'exercice est porté aux charges.

(d) Charges payées d'avance

Ces sommes, qui comprennent les dépenses en services, sont comptabilisées à titre de charges durant les périodes où la Société prévoit en bénéficier.

(e) Opérations entre parties apparentées

Ces opérations sont évaluées à leur valeur d'échange, c'est-à-dire la contrepartie établie et convenue entre les parties apparentées.

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024

(f) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la Société sont comptabilisés comme suit : l'encaisse est comptabilisée au coût et, comme le risque de fluctuation est négligeable, sa valeur comptable correspondant approximativement à sa juste valeur. Les intérêts à recevoir et les comptes créditeurs et charges à payer sont également comptabilisés au coût.

(g) Régimes de retraite des employés

Les employés à temps plein de la Société participent au Régime de retraite des fonctionnaires, le régime de retraite à prestations déterminées des employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. C'est la province de l'Ontario qui, étant l'unique promoteur du régime, détermine les cotisations annuelles de la Société au titre du régime. Les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi ne constituent pas des actifs ou des passifs de la Société, puisqu'il incombe au promoteur (et Investissements Ontario n'en est pas un) d'assurer la viabilité financière du régime de retraite. Les cotisations de la Société sont comptabilisées comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, c'est-à-dire qu'elles sont constatées à titre de charges dans l'exercice où elles sont exigibles.

(h) Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui influent sur les montants à présenter au titre des actifs et des passifs, des passifs éventuels à la date des états financiers et des recettes et charges enregistrées durant l'exercice. Sont notamment visées par ces estimations et hypothèses les charges à payer. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Contributions dues par la province de l'Ontario

Les contributions dues par la province de l'Ontario représentent le montant des paiements de transfert que le ministère doit à la Société, pour un total de 3 576 006 \$ (2023 : 2 600 000 \$). Les montants dus par la province de l'Ontario sont réglés séparément de la dette envers la province de l'Ontario.

4. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs correspondent aux opérations commerciales habituelles

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024

auprès de fournisseurs tiers. Les charges à payer correspondent aux traitements, salaires, vacances et autres avantages sociaux des employés.

	2024	2023
Comptes créditeurs et autres charges à payer	500 584 \$	269 609 \$
Charges à payer	1 066 664	569 222
Total	1 567 248 \$	838 831 \$

5. Dette envers la province de l'Ontario

Au cours de l'exercice, le Ministère a facturé à la Société le coût du personnel spécialisé, des biens et des services mentionnés à la note 9. En outre, le Ministère a facturé à la Société sa part des coûts auprès de fournisseurs de services externes.

Les variations à ce poste pour l'exercice sont présentées ci-dessous.

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	929 411 \$	992 432 \$
Factures reçues	442 037	1 051 144
Montant remboursé	(829 411)	(1 114 165)
Solde à la fin de l'exercice	542 037 \$	929 411 \$

6. Charges payées d'avance

	2024	2023
Abonnements et licences analytiques	359 135 \$	122 123 \$
Autre	57 234	24 570
Total	416 369 \$	146 693 \$

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024

7. Avantages sociaux futurs

Tout le personnel de la Société peut adhérer au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime à prestations déterminées. Les employés mutés de la fonction publique de l'Ontario à la Société ont continué d'y participer. La Société (l'employeur) verse des cotisations complémentaires égales à 100 % de celles des employés. Ceux-ci peuvent verser en cotisations 7,4 % de leur salaire annuel jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) et 10,5 % de leur salaire annuel au-delà du MGAP. Pour l'exercice financier de 2024, des cotisations de 458 539 \$ (2023 : 233 245 \$) au régime de retraite sont comptabilisées au poste des traitements, salaires et avantages sociaux de l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

8. Services

Les services comprennent ce qui suit :

	2024	2023
Services informatiques, de gestion de la clientèle et de vérification préalable	1 068 919 \$	637 381 \$
Services professionnels et administratifs	711 359	1 017 816
Total	1 780 278 \$	1 655 197 \$

9. Opérations entre parties apparentées

Au cours de l'exercice fiscal, le Ministère a fourni des employés, des biens et des services spécialisés à la Société en vue de la soutenir dans ses activités.

- Le salaire et les coûts associés aux avantages sociaux (sauf ceux afférents au régime de retraite) des employés ministériels spécialisés travaillant à la Société qui sont imputés par le Ministère totalisent 231 553 \$ (2023 : 522 047 \$). Ils sont comptabilisés au poste « Traitements, salaires et avantages sociaux » dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.
- Un montant totalisant 167 271 \$ (2023 : 73 174 \$) pour des biens et services a été recouvré au coût par le ministère. Ils sont comptabilisés aux postes « Transports et communications » et « Services » dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

De plus, les biens et services suivants ont été fournis gratuitement à la Société; ils ne figurent donc pas dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024

- Certaines charges engagées par la Société, particulièrement pour l'hébergement, ont été absorbées par le ministère de l'Infrastructure. Ces charges totalisent 317 736 \$ (2023 : 834 611 \$).
- De plus, certains frais juridiques engagés par la Société ont été absorbés par le Ministère. Ces charges totalisent 23 174 \$ (2023 : néant).
- Le ministère a fourni un soutien en matière de paiement et de gestion ainsi que des services d'administration de sites Web et de médias sociaux.

10. Centre d'innovation de l'Ontario

La Société a conclu une entente avec le Centre d'innovation de l'Ontario en vue de fournir des systèmes financiers et comptables, des services de paie et des services de production de rapports des dépenses. La durée du contrat initial était du 18 mars 2022 au 31 janvier 2023. Entre 2022 et 2023, une prolongation a été signée pour poursuivre la durée du contrat jusqu'au 29 février 2024. Au cours de l'exercice fiscal, une seconde prolongation a été signée par amendement pour poursuivre la durée du contrat jusqu'au 31 août 2024. Le contrat a une valeur totale de 437 870 \$, excluant la TVH.

11. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie en temps voulu. Comme c'est le ministère qui finance intégralement ses activités d'exploitation, la Société est très peu exposée à ce type de risque. Pour l'atténuer, elle établit des prévisions d'encaisse et des rapports réguliers destinés au ministère. Les charges à payer à la fin de la période doivent être réglées au cours du premier trimestre de l'exercice suivant.

b) Risque de marché

Le risque de marché auquel est exposée la Société correspond au risque de taux d'intérêt, soit la possibilité de perte financière découlant de la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. La Société est très peu exposée à ce type de risque en ce qui concerne les comptes bancaires portant intérêt qu'elle détient.

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024

12. Entente de financement du ministère

Une entente-cadre, dans laquelle est décrite l'entente de financement, a été conclue le 1er décembre 2021 entre le ministère et la Société. L'entente précise que tout financement excédentaire reçu du ministère peut être remboursé ou que les futurs acomptes provisionnels peuvent être adaptés. Au cours de l'exercice fiscal, le Ministère a réduit le paiement de transfert trimestriel de la Société de l'excédent d'exploitation de 471 166 \$ pour 2022-2023. Au 31 mars 2024, la direction n'a été informée d'aucun remboursement supplémentaire.

13. Dépenses imprévues

La Société est impliquée dans une action en justice dans le cours normal de ses activités, dont le résultat et la disposition finale ne peuvent être prédits avec certitude. La direction ne s'attend pas à ce que l'issue de la réclamation contre la Société ait une incidence défavorable importante sur ses états financiers. Tout règlement relatif à ce passif éventuel sera comptabilisé dans la période au cours de laquelle le règlement a lieu.